

Kentucky Cup CEI3* de 2009
14 octobre 2009

CRITÈRES DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE – ENDURANCE CANADA
ANNEXE A

ARTICLE 1 : PÉRIODE DE QUALIFICATION

La période de qualification pour la Kentucky Cup CEI3* de 2009 se tiendra du 1^{er} janvier 2004 au 1 août 2009, inclusivement. Durant cette période, les athlètes doivent se conformer à tous les critères de sélection imposés (Annexes « A », « B » et « C »), y compris les normes minimales de qualification décrites plus bas dans l'Annexe A, afin d'être admissibles à la sélection.

ARTICLE 2 : CRITÈRES MINIMAUX DE QUALIFICATION

Les chevaux et les cavaliers doivent respecter la totalité des exigences de la FEI avant le 6 août 2009 afin de concourir dans une épreuve 3* et être admissibles à la sélection.

ARTICLE 3 : MAINTIEN DES EXIGENCES DU PROGRAMME D'ÉQUIPE

Les cavaliers qui répondent à tous les critères de sélection (Annexes « A », « B » et « C ») durant la période de qualification doivent continuer à respecter les exigences du programme de l'équipe nationale de Canada Hippique afin de maintenir leur admissibilité à la sélection.

ARTICLE 4 : AVERTISSEMENT INTERNATIONAL

Les présents critères de sélection de Canada Hippique se fondent sur les règles et règlements d'endurance de la FEI, selon le cas, tels que présentement connus et compris. Les critères de sélection et procédures actuels se fondent sur les données les plus récentes de Canada Hippique. Tout changement requis aux critères de sélection et aux procédures effectué suite à une modification apportée aux règles et règlements d'endurance applicables de la FEI sera communiqué à tous les cavaliers visés dès que raisonnablement possible.

ARTICLE 5 : LE RESPECT DES CRITÈRES NE GARANTIT PAS LA SÉLECTION

Le fait de répondre aux conditions générales d'admissibilité et aux normes de qualification n'assure pas la sélection pour la Kentucky Cup CEI3* de 2009. La sélection s'effectue en fonction du classement établi selon les termes de l'article 7.

Kentucky Cup CEI3* de 2009
14 octobre 2009

CRITÈRES DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE – ENDURANCE CANADA
ANNEXE B

ARTICLE 6 : CONDITIONS GÉNÉRALES

Tous les athlètes doivent respecter les conditions et critères généraux de qualification suivants de Canada Hippique :

- a) Les cavaliers doivent être citoyens canadiens au moment de leur mise en candidature, de la sélection et jusqu'à la fin la Kentucky Cup CEI3* de 2009.
- b) Les cavaliers doivent détenir un passeport canadien valide et une licence sportive de niveau Platine de Canada Hippique et être membres en règle d'Endurance Canada.
- c) Les cavaliers doivent être âgés de 14 ans ou plus en date du 31 décembre 2009 et être autrement admissibles en vertu des règlements de la FEI afin de pouvoir concourir dans une épreuve CEI3*.
- d) Tous les cavaliers doivent se conformer à l'entente de l'athlète de Canada Hippique et à l'ensemble des politiques d'Endurance Canada relatives à la préparation, à l'entraînement et aux concours de l'équipe.
- e) Les cavaliers doivent respecter tous les critères de sélection pour joindre l'équipe et le comité de sélection peut exclure un cavalier de l'équipe après sa sélection s'il est démontré qu'il a contrevenu au code de conduite ou à l'entente de l'athlète de Canada Hippique.
- f) Tous les cavaliers qui soumettent une candidature en vue de compétitionner à la Kentucky Cup CEI3* de 2009 doivent remplir, signer et envoyer à Canada Hippique l'entente de l'athlète de celle-ci.
- g) Chaque cavalier doit déclarer sa province sur le formulaire de déclaration selon l'une des situations suivantes : province où il réside en permanence; province où il va à l'école (il doit y demeurer pendant au moins quatre mois consécutifs); province où il travaille avec l'entraîneur (il doit y demeurer pendant au moins quatre mois consécutifs). Dans le cas où aucune des situations précédentes ne s'appliquerait, le comité international d'Endurance Canada déterminera la province selon le dernier lieu de résidence du cavalier avant qu'il ne quitte le Canada.
- h) Les chevaux doivent être âgés d'au moins sept ans et être admissibles à concourir dans une épreuve CEI3* aux termes des règlements de la FEI. Les chevaux proposés doivent posséder un passeport de la FEI valide et à jour.
- i) Le cavalier a la responsabilité de confirmer et s'assurer que tous les documents et toute la correspondance qu'il soumet à Canada Hippique ont bel et bien été reçus par celle-ci.

- j) Tous les chevaux peuvent être assujettis à un test de dépistage de drogues conformément aux règlements de la FEI relatifs aux drogues et aux médicaments. Des échantillons de sang ou d'urine, ou les deux, peuvent être prélevés en tout temps. Les échantillons prélevés sont analysés afin d'y détecter la présence éventuelle de substances interdites ou soumises à un contrôle. Si une substance interdite ou contrôlée est détectée dans l'échantillon prélevé durant la période de qualification lors d'un test de dépistage de drogues de la FEI ou de Canada Hippique, ce cheval sera éliminé du processus de classement et de sélection.
- k) Tous les cavaliers peuvent être assujettis à un test de dépistage de drogues, annoncé ou non, conformément aux règles et politiques du Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) et de Canada Hippique. Ce test peut avoir lieu durant la compétition ou hors compétition. Tous les cavaliers candidats à la sélection doivent fournir des coordonnées précises et à jour. Les athlètes qui ne maintiennent pas à jour leurs coordonnées ou qui ne répondent pas aux demandes communiquées par la directrice des disciplines FEI non olympiques de Canada Hippique seront considérés être en infraction de ces politiques. Une telle infraction peut donner lieu à la disqualification du cavalier du processus de sélection.
- l) Les cavaliers candidats à la sélection doivent également fournir le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse de courriel du propriétaire du cheval, du groom proposé et de tout personnel de soutien. Canada Hippique et Endurance Canada doivent donner leur consentement pour toutes les personnes qui voyageront avec l'équipe. Les grooms doivent être âgés d'au moins 18 ans.
- m) Tous les cavaliers candidats à la sélection sont tenus de transmettre la documentation suivante dûment complétée avant le **6 aout 2009** :
- Formulaire de déclaration et de consentement pour la Kentucky Cup CEI3* de 2009 (Annexe C), accompagné des frais de déclaration non remboursables de 50 \$ CAN;
 - Copie de toutes les fiches de raid du 1^{er} janvier 2004 au 1 aout 2009 du secrétaire d'ECI, sous le format électronique obligatoire;
 - Formulaire de mise en candidature du cavalier (Appendice 1);
 - Formulaire de mise en candidature du cheval (Appendice 2);
 - Entente de l'athlète de Canada Hippique;
 - Dégagement de responsabilité, renonciation aux réclamations, acceptation des risques et convention d'indemnisation du cavalier de Canada Hippique (Appendice 3);
 - Dégagement de responsabilité, renonciation aux réclamations, acceptation des risques et convention d'indemnisation du propriétaire de Canada Hippique (Appendice 4).

Remarques importantes :

- Endurance Canada publiera une liste de tous les cavaliers déclarés classés selon les termes de l'article 7 avant le 8 aout 2009.
- Les cavaliers auront l'occasion de réviser les fiches de classement et porter toute erreur à l'attention du secrétaire d'Endurance Canada International (« ECI ») dans les quarante-huit (48) suivant réception.
- Endurance Canada publiera une liste des équipes et des cavaliers de remplacement le 12 aout 2009, en fonction du système de classement décrit à l'article 7.
- Les cavaliers peuvent proposer plus d'un cheval. Un formulaire de mise en candidature par cheval doit être soumis avant la date limite du 6 aout 2009.
- Tous les couples cavalier-cheval sont classés en ordre décroissant, mais un cavalier classé avec plus d'un cheval ne peut être sélectionné pour l'équipe qu'avec son meilleur cheval. Toutefois, le cavalier peut être inscrit sur la liste comme remplaçant avec un autre cheval qualifié selon l'ordre du classement.

ARTICLE 7 : SYSTÈME DE PERFORMANCE ÉQUESTRE D'ECI ET PROCESSUS DE CLASSEMENT

- a) Afin d'assurer une méthode de classement et de sélection juste, transparente et défendable des couples (« équipes ») cavalier-cheval, un système de pointage sera utilisé pour la sélection des cavaliers et des chevaux, tel que détaillé ci-après. Ce système de performance équestre est supervisé par Endurance Canada International (ECI). Les membres d'ECI, représentant toutes les provinces et régions du Canada, forment le comité de sélection d'Endurance Canada :
1. C.-B. – Ruth Carlson
 2. Alberta – Martin Marsh
 3. Saskatchewan – Trisha Dowling, d.v. (secrétaire)
 4. Manitoba – Myna Cryderman (présidente), Maura Leahy (trésorière)
 5. Ontario – Nancy Beacon et Simon Benwell
 6. Québec – Lynda Townsend
 7. Provinces de l'Atlantique – Robert Gielen
 8. *Ex officio* – Daphné Richard (présidente, Endurance Canada)
- b) Avant le 6 août 2009, le cavalier est responsable de fournir les fiches de raid pour le cavalier et le cheval pour les années 2004 à 2009, à compter du 1^{er} janvier 2004 jusqu'au 1 août 2009, accompagnées de tout autre document de mise en candidature spécifique décrit aux présentes. Les fiches doivent être transmises en ligne en format Excel, tel que fourni par le secrétaire d'ECI. Les fiches non conformes ne seront pas inscrites dans le système et auront un effet défavorable sur le classement du couple cavalier-cheval. Aucune mise en candidature ne sera acceptée après le 6 août 2009. Les équipes seront nommées et divulguées le ou avant le 12 août 2009.
- c) Seuls les raids complétés avec succès seront utilisés pour le calcul des points, mais tous les raids parcourus durant les années visées doivent être déclarés dans le format exigé. (Exception : les points du cavalier seront accumulés pour les compétitions de la FEI, peu importe si les raids ont été complétés ou non).
- d) Seuls les raids d'endurance sanctionnés de 50 milles (80 km) et plus peuvent être utilisés pour acquérir des points. Les raids doivent être sanctionnés par une organisation provinciale, nationale ou internationale (par exemple, l'American Endurance Ride Conference, l'Endurance Riders of Alberta, la Fédération équestre internationale, Endurance Canada et Canada Hippique).
- e) Un cavalier peut proposer plus d'un cheval. Un cheval peut être proposé avec plus d'un cavalier et peut être classé à plusieurs reprises avec divers cavaliers candidats.

ARTICLE 8 : PROCESSUS DE CLASSEMENT

Les couples cavalier-cheval candidats seront classés en ordre descendant en fonction de leur note finale de performance de la période de qualification. La note finale de performance est formée de la somme de tous les points de base du cheval et de tous les points de base du cavalier obtenus durant la période de qualification.

Points de base du cheval

Les points de base sont mis sous forme de tableau pour chaque raid admissible durant la période de qualification (peu importe qui montait le cheval). L'équation se lit ainsi :

Milles x facteur de distance (facteur de prime – facteur des partants) + points de meilleure condition (le cas échéant) x résultat de performance du cheval au pro rata.

Points de base du cavalier

Les points de base sont mis sous forme de tableau pour chaque cavalier admissible durant la période de qualification (peu importe quel cheval était monté). L'équation se lit ainsi :

Milles x facteur de distance x (facteur de prime – facteur des partants) + points de la FEI x 0,6.

Tableau de calcul du facteur de distance, du facteur de prime et du facteur des partants

Distance (milles)	Facteur de distance	Place	Facteur de prime	Partants	Facteur des partants
100	1,50	1	3,0	11+	0
95	1,45	2	2,5	10	0,1
90	1,40	3	2,2	9	0,2
85	1,35	4	2,0	8	0,3
80	1,30	5	1,8	7	0,4
75	1,25	6	1,6	6	0,6
70	1,20	7	1,4	5	0,8
65	1,15	8	1,3	4	1,0
60	1,10	9	1,2	3	1,2
55	1,05	10	1,1	2	1,5
50	1,00	11 et moins	1,0	1	2,0

Milles : Distance du raid parcouru (en milles)

Facteur de distance : Facteur utilisé pour la distance du raid parcouru (plus de points sont accordés pour les distances plus longues).

Facteur de prime : Facteur utilisé pour chaque position de la compétition (les première à onzième positions obtiennent plus de points pour leur meilleur classement).

Facteur des partants : Nombre de cavaliers inscrits à la compétition (par exemple, terminer premier de 30 cavaliers vaut plus que de terminer premier de cinq cavaliers inscrits à la compétition).

Points pour la meilleure condition

Chaque cheval qui reçoit la récompense du cheval en meilleure condition par un juge vétérinaire lors de la compétition (tel que reconnu sur le formulaire d'évaluation de la meilleure condition de l'American Endurance Ride Conference (AERC)) recevra les points suivants de la « meilleure condition », qui seront ajoutés au calcul de ses points de base pour l'épreuve concernée :

- Un point par mille de raid s'il y a plus de dix chevaux partants;
- S'il y a moins de dix chevaux partants, les points sont diminués de 10% pour chaque partant. Par exemple, s'il y a neuf partants, les points sont diminués de 10%, s'il y a huit partants, de 20%, et ainsi de suite;
- S'il n'y a qu'un seul cheval partant, aucun point de meilleure condition n'est octroyé.

Points de la FEI

Chaque cavalier qui s'inscrit à une compétition de la FEI (Fédération équestre internationale) recevra les points FEI suivants, lesquels seront ajoutés au calcul de ses points de base pour l'épreuve concernée :

- 40 points pour chaque raid CEI3* et 4* de la FEI commencé;
- 20 points pour chaque raid CEI2* commencé;
- 10 points pour chaque raid CEI1* commencé.

Résultat de performance du cheval au pro rata

Les points de base du cheval sont multipliés par le résultat de performance du cheval au pro rata suivant en fonction de l'année de l'épreuve :

- 1,0 pour les raids parcourus en 2009 et 2008
- 0,8 pour les raids parcourus en 2007
- 0,6 pour les raids parcourus en 2006
- 0,4 pour les raids parcourus en 2005
- 0,2 pour les raids parcourus en 2004

Résultat de performance du cavalier au pro rata

Les points de base du cavalier sont multipliés par 0,6 pour tous les raids parcourus durant la période de qualification.

ARTICLE 9 : PROCESSUS DE SÉLECTION

- a) Endurance Canada sélectionnera une équipe de l'Est du Canada et une équipe de l'Ouest, chacune étant constituée d'un maximum de six (6) couples cavalier-cheval. Les couples cavalier-cheval seront classés au sein de l'équipe de l'Est ou de l'équipe de l'Ouest en fonction de leur province de résidence indiquée sur leur formulaire de mise en candidature du cavalier.
- b) Les cavaliers ayant déclaré leur province de résidence en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard ou à Terre-Neuve ou au Labrador sont admissibles pour l'équipe de l'Est du Canada.
- c) Les cavaliers ayant déclaré leur province de résidence en Alberta, en Colombie-Britannique, au Manitoba, en Saskatchewan, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon ou au Nunavut sont admissibles pour l'équipe de l'Ouest du Canada.
- d) La sélection des membres des deux équipes s'effectuera selon les critères suivants :
 - a. Dans le cas où le nombre de cavaliers qualifiés est égal ou inférieur au nombre de places disponibles (six dans chaque équipe), tous les cavaliers respectant les critères de qualification seront sélectionnés pour l'équipe.
 - b. Dans le cas où le nombre de cavaliers qualifiés est supérieur au nombre de places disponibles, les meilleurs cavaliers seront sélectionnés selon le processus de classement décrit à l'article 7 des présentes.
- e) **Couples cavalier-cheval de remplacement**
 - a. Si le cheval ou un cavalier mis en candidature ou sélectionné est malade, blessé ou inapte à concourir après la date limite de mise en candidature, le cavalier doit aviser immédiatement la directrice des disciplines FEI non olympiques de Canada Hippique, par écrit, et recevoir une confirmation écrite de réception de cet avis par Canada Hippique.
 - b. Si un couple cavalier-cheval est inapte à concourir, le premier choix de couple cavalier-cheval de remplacement apparaissant au classement de l'équipe pertinente sera sélectionné pour participer, sous réserve des règlements de la FEI et des règles et règlements d'inscription. Le couple de remplacement sera avisé de sa sélection par courriel ou par télécopieur et doit répondre dans un délai d'une (1) semaine suivant l'avis afin de confirmer son consentement à participer.

ARTICLE 10 : APPELS DU PROCESSUS DE SÉLECTION ET DE NOMINATION

Les cavaliers participant au processus de sélection pour la Kentucky Cup CEI3* de 2009 acceptent d'être régis par la Politique de règlement des conflits pour les athlètes d'élite de Canada Hippique comme mécanisme de règlement des conflits entre tous les cavaliers déclarés et Canada Hippique. Les cavaliers déclarés et les propriétaires sont des « athlètes » aux termes de la Politique de règlement des conflits pour les athlètes d'élite. Par conséquent, tout conflit afférent à la procédure de sélection et de nomination de Canada Hippique et d'Endurance Canada pour la Kentucky Cup CEI3* de 2009 doit être soumis à cette politique. Les appels internes formels au processus de sélection **doivent** être reçus au bureau de Canada Hippique dans les 48 heures suivant la sélection et l'annonce de l'équipe.

ARTICLE 11 : FINANCEMENT

Tous les cavaliers et les propriétaires doivent assumer les frais connexes encourus pour la participation à cette compétition.

ARTICLE 12 : CHEFS D'ÉQUIPES

- a) Endurance Canada nomme des chefs d'équipes pour les équipes.
- b) Les chefs d'équipes de l'Ouest et l'Est du Canada, conjointement avec la directrice des disciplines FEI non olympiques de Canada Hippique, sont chargés de soumettre les engagements de principe, les engagements nominatifs et les engagements définitifs avec les frais associés au comité organisateur, en respectant les échéanciers.
- c) Les chefs d'équipes sont chargés d'aider les membres de l'équipe à coordonner les transports, l'hébergement, les vestons d'équipe, les tapis de selle, etc. Ils sont également responsables du comportement des équipes et des cavaliers en individuel tout au long du concours. Enfin, conjointement avec leur fédération nationale, ils doivent répondre de tous les dommages encourus.

Kentucky Cup CEI3* de 2009
14 octobre 2009

FORMULAIRE DE DÉCLARATION ET DE CONSENTEMENT
Pour la Kentucky Cup CEI3* de 2009
ANNEXE C

Tous les membres éventuels de l'équipe sont tenus de lire, signer et transmettre à Canada Hippique le Formulaire de déclaration et de consentement, accompagné des frais de déclaration non remboursables de 50 \$ CAN, avant le **6 aout 2009**, au 2685 Queensview Drive, bureau 100, Ottawa, ON, K2B 8K2; téléc. : 613-248-3484. Veuillez noter que :

Je, soussigné(e), _____, détenteur en règle d'une licence sportive de Canada Hippique et membre d'Endurance Canada, déclare par les présentes que :

1. J'ai lu, compris et j'accepte les critères de qualification et de sélection mis en place par Endurance Canada et par Canada Hippique décrits aux Annexes A et B régissant la sélection des athlètes et des équipes pour l'équipe d'Endurance Canada.
2. Je comprends que le droit d'appel de l'athlète afférent aux procédures internes de qualification et de sélection d'Endurance Canada est régi par l'article 9 de l'Annexe B.
3. Je comprends que Canada Hippique accorde à Endurance Canada la discrétion exclusive quant à la nomination des athlètes qui représenteront le Canada lors de la Kentucky Cup CEI3* de 2009.
4. Je comprends que les cavaliers et les propriétaires doivent assumer les frais connexes encourus pour la participation à cette compétition.
5. Je comprends que je dois déclarer ma province de résidence pour fins de classement et sélection de l'équipe. Je déclare que ma province de résidence est _____, selon les critères suivants :
 - Province de résidence permanente
 - Province où j'étudie (séjour de quatre mois consécutifs requis)
 - Province où je travaille avec mon entraîneur (séjour de quatre mois consécutifs requis)
 - Je n'ai pas résidé au Canada pendant quatre mois consécutifs ou plus; toutefois, il s'agit de la province où j'ai résidé avant mon départ.

Signé ce _____ jour de _____ 20_____.

Signature de l'athlète

Signature du témoin

Nom (en lettres moulées)

Nom (en lettres moulées)

Kentucky Cup CEI3* de 2009
14 octobre 2009

APPENDICE 1

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE DU CAVALIER

Ce formulaire doit être rempli et transmis avant le **6 aout 2009** à Endurance Canada, aux soins de Canada Hippique, 2685 Queensview Drive, bureau 100, Ottawa, ON, K2B 8K2; téléc. : 613-248-3484.

Ce formulaire doit être accompagné de :

- deux photos en couleur de type passeport de chacun : cavalier, groom, personnel de soutien et entraîneur nommés sur ce formulaire.

RENSEIGNEMENTS SUR LE CAVALIER

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Tél. :(rés.) _____ (travail) _____

Télec. : _____ Courriel : _____ Citoyenneté : _____

Date de naissance : _____

Numéro du passeport canadien du cavalier et date d'expiration : _____

Tout cavalier âgé de moins de dix-huit ans doit nommer une personne responsable

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Tél. :(rés.) _____ (travail) _____

Télec. : _____ Courriel : _____ Citoyenneté : _____

Signature de la personne responsable : _____

Signature du tuteur : _____

GROOM PROPOSÉ

(Les grooms doivent être âgés de 18 ans et plus)

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Tél. : (rés.) _____ (travail) _____

Télé. : _____ Courriel : _____ Citoyenneté : _____

Numéro du passeport canadien du groom et date d'expiration : _____

DEUXIÈME GROOM PROPOSÉ

(Les grooms doivent être âgés de 18 ans et plus)

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Tél. : (rés.) _____ (travail) _____

Télé. : _____ Courriel : _____ Citoyenneté : _____

Numéro du passeport canadien du groom et date d'expiration : _____

PERSONNEL DE SOUTIEN PROPOSÉ

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Tél. : (rés.) _____ (travail) _____

Télé. : _____ Courriel : _____ Citoyenneté : _____

Numéro de passeport et date d'expiration : _____

ENTRAÎNEUR PERSONNEL PROPOSÉ

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Tél. : (rés.) _____ (travail) _____

Télé. : _____ Courriel : _____ Citoyenneté : _____

Numéro de passeport et date d'expiration : _____

Kentucky Cup CEI3* de 2009
14 octobre 2009

APPENDICE 2

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE DU CHEVAL

Ce formulaire doit être rempli et transmis avant le **6 aout 2009** à Endurance Canada, aux soins de Canada Hippique, 2685 Queensview Drive, bureau 100, Ottawa, ON, K2B 8K2; téléc. : 613-248-3484.

Je, soussigné(e), _____ (en lettres moulées – cavalier)

Je, soussigné(e), _____ (en lettres moulées – propriétaire)

du cheval _____ (nom en lettres moulées)

J'ai lu, compris et j'accepte les critères de qualification et de sélection mis en place pour la Kentucky Cup CEI3* de 2009 décrits aux Annexes A et B régissant la sélection des athlètes et des équipes pour l'équipe d'Endurance Canada.

Obligations contractuelles des cavaliers et des propriétaires

En signant le formulaire de mise en candidature du cheval de Canada Hippique confirmant l'intention du couple cavalier-cheval de tenter d'être sélectionné pour participer à la Kentucky Cup CEI3* de 2009, le cavalier candidat et le ou les propriétaires du cheval candidat conviennent expressément avec Canada Hippique, par leur signature, que si le cheval et le cavalier sont sélectionnés pour participer à la Kentucky Cup CEI3* de 2009, le cavalier sélectionné et le ou les propriétaires du cheval sélectionné accepteront les termes des critères de sélection et les règlements de la FEI et s'y conformeront en tous points. Je comprends que les cavaliers et les propriétaires doivent assumer les frais connexes encourus pour la participation à cette compétition.

Signature du cavalier : _____

Signature du propriétaire : _____

Signé ce : _____ e jour de _____ 20_____

RENSEIGNEMENTS SUR LE CHEVAL

Nom : _____

Numéro de passeport/d'enregistrement FEI : _____

Père : _____

Mère : _____

Race : _____

Sexe : _____ Taille : _____ Couleur : _____

Pays d'origine : _____

Année de naissance : _____

Éleveur (si connu) : _____

RENSEIGNEMENTS SUR LE PROPRIÉTAIRE

Propriétaire 1

Nom (tel qu'inscrit sur le passeport) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Tél. : (rés.) _____ (travail) _____

Télé. : _____ Courriel : _____ Citoyenneté : _____

Propriétaire 2 :

Nom (tel qu'inscrit sur le passeport) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Tél. : (rés.) _____ (travail) _____

Télé. : _____ Courriel : _____ Citoyenneté : _____

Kentucky Cup CEI3* de 2009

14 octobre 2009

APPENDICE 3

DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ, RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS, ACCEPTATION DES RISQUES ET CONVENTION D'INDEMNISATION DU CAVALIER

Ce formulaire doit être rempli et transmis à Endurance Canada avant le **6 août 2009**, aux soins de Canada Hippique, 2685 Queensview Drive, bureau 100, Ottawa, ON, K2B 8K2; téléc. : 613-248-3484.

À : CANADA HIPPIQUE

Définition : Dans la présente convention, le terme « activités équestres » comprend toutes activités, actions ou comportements reliés de quelque façon que ce soit, directement ou indirectement, à mon transport et à ma participation à la Kentucky Cup CEI3* de 2009, à laquelle je participe en tant que membre de l'équipe équestre nationale de Canada Hippique.

ACCEPTATION DES RISQUES

Je sais que les activités équestres comportent plusieurs risques, dangers et aléas pour moi et mon cheval, y compris, notamment : contracter des maladies et troubles humains ou équins à la compétition ou en transit; subir un accident dans le manège de concours ou autour ou sur les lieux du concours; subir un accident dans l'écurie; subir un accident lors du transport à l'aller et au retour de la Kentucky Cup CEI3* de 2009, au manège de concours, sur les lieux du concours et dans l'écurie; subir un accident en raison de la négligence des autres personnes qui participent à la Kentucky Cup CEI3* de 2009, subir un accident en raison d'une négligence de Canada Hippique, y compris son défaut de prendre toutes les mesures nécessaires pour me protéger contre les risques, dangers et aléas inhérents aux activités équestres. J'accepte librement et assume entièrement tous les risques, dangers et aléas inhérents aux activités équestres (pour moi et pour mon cheval) et la possibilité que je me blesse, que mon cheval se blesse, que je meure ou que mon cheval meure, ainsi que les dommages ou les pertes de propriété en résultant. Je comprends que si j'apprends ou je soupçonne que ma condition physique ou ma santé pourrait être incompatible avec les activités équestres, je consulterai un médecin avant d'entreprendre les activités équestres.

DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ, RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS ET CONVENTION D'INDEMNISATION

En contrepartie du consentement de Canada Hippique à m'octroyer l'accréditation nécessaire à ma participation intégrale aux activités équestres de la Kentucky Cup CEI3* de 2009 et de toute autre contrepartie, que je reconnais par la présente avoir reçue et juge adéquate, je conviens de ce qui suit:

DE RENONCER À TOUTES RÉCLAMATIONS que j'ai ou pourrais avoir dans l'avenir à l'encontre de Canada Hippique et de ses administrateurs, dirigeants, employés, agents, entraîneurs, entrepreneurs indépendants, sous-traitants et représentants (collectivement nommés les « renonciataires ») et de **DÉGAGER LES RENONCIATAIRES** de toute responsabilité relativement à toute perte, dommage, dépense ou blessure que je pourrais encourir (y compris mon décès), que mon cheval pourrait encourir ou que mes plus proches parents pourraient encourir suite à ma participation aux activités équestres, pour quelque raison que ce soit, notamment **LA NÉGLIGENCE, UN BRIS DE CONTRAT, L'INOBSERVATION PAR LES RENONCIATAIRES DE TOUT DEVOIR STATUTAIRE OU AUTRE DE DILIGENCE, Y COMPRIS TOUT DEVOIR DE DILIGENCE PRÉVU À LA LOI SUR LA RESPONSABILITÉ DES OCCUPANTS ET, PAR AILLEURS, LE DÉFAUT PAR LES RENONCIATAIRES DE VOIR À MA PROTECTION CONTRE LES RISQUES, DANGERS ET ALÉAS AFFÉRENTS AUX ACTIVITÉS ÉQUESTRES TEL QUE DÉCRIT PLUS HAUT.**

Je consens à exonérer et à indemniser les renonciataires à l'égard de toute responsabilité pour les dommages causés à des propriétés de toutes sortes ou pour les blessures encourues par moi ou un tiers ou pour les blessures encourues par mon cheval suite à ma participation aux activités équestres. Je consens à ce que la présente convention lie mes héritiers, mes plus proches parents, mes exécuteurs, mes administrateurs et mes ayants droit dans l'éventualité de mon décès. J'accepte que la présente convention soit régie et interprétée conformément aux lois de la province de l'Ontario et tout litige impliquant les parties aux présentes doit être réglé en Ontario. En signant la présente convention, je ne peux invoquer aucune représentation ou déclaration, verbale ou écrite, faite par les renonciataires relativement à la sécurité des activités équestres autres que celles énoncées dans la présente convention.

Signé ce : _____ e jour de _____ 20_____

Signature de l'athlète

Nom en lettres moulées

Signature du parent ou tuteur
si le membre de l'équipe est âgé de moins de 18 ans

Témoïn

Kentucky Cup CEI3* de 2009

14 octobre 2009

APPENDICE 4

DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ, RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS, ACCEPTATION DES RISQUES ET CONVENTION D'INDEMNISATION DU PROPRIÉTAIRE

Ce formulaire doit être rempli et transmis à Endurance Canada avant le **6 août 2009**, aux soins de Canada Hippique, 2685 Queensview Drive, bureau 100, Ottawa, ON, K2B 8K2; téléc. : 613-248-3484.

À : CANADA HIPPIQUE

Définition : Dans la présente convention, le terme « activités équestres » comprend toutes activités, actions ou comportements reliés de quelque façon que ce soit, directement ou indirectement, au transport du cheval et à sa participation à la Kentucky Cup CEI3* de 2009, à laquelle le cheval _____ [inscrire son nom ici] participe en tant que membre équin de l'équipe équestre nationale de Canada Hippique.

ACCEPTATION DES RISQUES

Je sais que les activités équestres comportent plusieurs risques, dangers et aléas pour mon cheval, y compris, notamment : contracter des maladies et troubles équins à la compétition ou en transit; être forcé de demeurer indéfiniment en quarantaine; subir un accident dans le manège de concours ou autour ou sur les lieux du concours; subir un accident dans l'écurie; subir un accident lors de son transport à l'aller et au retour à la Kentucky Cup CEI3* de 2009, dans le manège de concours, sur les lieux du concours et dans l'écurie; subir un accident en raison de la négligence des autres personnes qui participent à la Kentucky Cup CEI3* de 2009; subir un accident en raison d'une négligence de Canada Hippique, y compris son défaut de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger mon cheval contre les risques, dangers et hasards inhérents aux activités équestres. J'accepte librement et assume entièrement tous les risques, dangers et aléas inhérents aux activités équestres (pour mon cheval) et la possibilité que mon cheval se blesse ou meure, ainsi que les dommages ou les pertes de propriété en résultant. Je comprends que si j'apprends ou je soupçonne que la condition physique ou la santé de mon cheval pourrait être incompatible avec les activités équestres, j'en informerai rapidement le vétérinaire d'équipe.

DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ, RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS ET CONVENTION D'INDEMNISATION

En contrepartie du consentement de Canada Hippique à octroyer à mon cheval l'accréditation nécessaire à sa participation intégrale aux activités équestres de la Kentucky Cup CEI3* de 2009 et de toute autre contrepartie, que je reconnais par la présente avoir reçue et juge adéquate, je conviens de ce qui suit :

DE RENONCER À TOUTES RÉCLAMATIONS que j'ai ou pourrais avoir dans l'avenir à l'encontre de Canada Hippique et de ses administrateurs, dirigeants, employés, agents, entraîneurs, entrepreneurs indépendants, sous-traitants et représentants (collectivement nommés les « renoncataires ») et de DÉGAGER LES RENONCIATAIRES de toute responsabilité relativement à toute perte, dommage, dépense ou blessure que je pourrais encourir, que mon cheval pourrait encourir (y compris le décès) ou que mes plus proches parents pourraient encourir suite à la participation de mon ou mes chevaux aux activités équestres, pour quelque raison que ce soit, notamment LA NÉGLIGENCE, UN BRIS DE CONTRAT, L'INOBSERVATION PAR LES RENONCIATAIRES DE TOUT DEVOIR STATUTAIRE OU AUTRE DE DILIGENCE, Y COMPRIS TOUT DEVOIR DE DILIGENCE PRÉVU À LA LOI SUR LA RESPONSABILITÉ DES OCCUPANTS ET, PAR AILLEURS, LE DÉFAUT PAR LES RENONCIATAIRES DE VOIR À LA PROTECTION DE MON CHEVAL CONTRE LES RISQUES, DANGERS ET ALÉAS AFFÉRENTS AUX ACTIVITÉS ÉQUESTRES TEL QUE DÉCRIT PLUS HAUT.

Je consens à exonérer et à indemniser les renoncataires à l'égard de toute responsabilité pour les dommages causés à des propriétés de toutes sortes ou pour les blessures encourues par moi ou un tiers ou pour les blessures encourues par mon cheval ou mes chevaux suite à sa ou à leur participation aux activités équestres. Je consens à ce que la présente convention lie mes héritiers, mes plus proches parents, mes exécuteurs, mes administrateurs et mes ayants droit dans l'éventualité de mon décès. J'accepte que la présente convention soit régie et interprétée conformément aux lois de la province de l'Ontario et tout litige impliquant les parties aux présentes doit être réglé en Ontario. En signant la présente convention, je ne peux invoquer aucune représentation ou déclaration, verbale ou écrite, faite par les renoncataires relativement à la sécurité des activités équestres autres que celles énoncées dans la présente convention.

Signé ce : _____ e jour de _____ 20_____

Signature du propriétaire du cheval

Nom en lettres moulées

Nom du cheval

Frais de mise en candidature

Cheval et cavalier	50 \$	<input type="checkbox"/>
Deuxième cheval	25 \$	<input type="checkbox"/>
Troisième cheval	25 \$	<input type="checkbox"/>

Paiement remis (faire le chèque à l'ordre de Canada Hippique) _____ \$